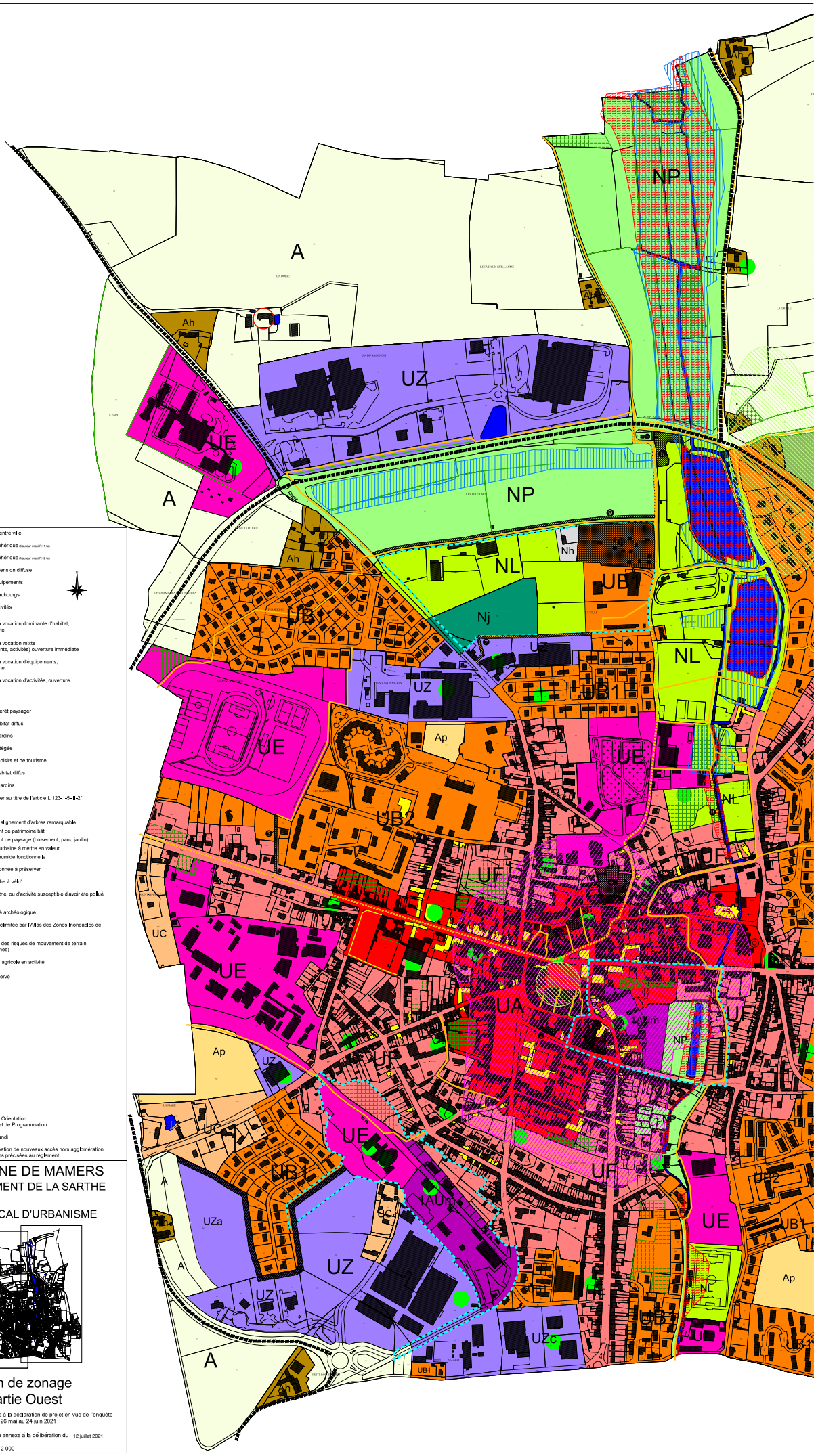

UA Zone urbaine de centre ville

UB1 Zone urbaine périphérique (hauteur maxi R+1+c)

UB2 Zone urbaine périphérique (hauteur maxi R+2+c)

UC Zone urbaine d'extension diffuse

UE Zone urbaine d'équipements

UF Zone urbaine de faubourgs

UZ Zone urbaine d'activités

1AUh Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat, ouverture immédiate

1AUm Zone à urbaniser à vocation mixte (habitat, équipements, activités) ouverture immédiate

1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements, ouverture immédiate

1AUz Zone à urbaniser à vocation d'activités, ouverture immédiate

A Zone agricole

Ap Zone agricole d'intérêt paysager

Ah Zone agricole d'habitat diffus

Al Zone agricole de jardins

NP Zone naturelle protégée

NL Zone naturelle de loisirs et de tourisme

Nh Zone naturelle d'habitat diffus

Nj Zone naturelle de jardins

Elément de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

- Haies, alignement d'arbres remarquable
- Elément de patrimoine bâti
- Elément de paysage (boisement, parc, jardin)
- Place urbaine à mettre en valeur
- Zone humide fonctionnelle

Itinéraire de randonnée à préserver

Itinéraire "La Sarthe à vélo"

Ancien site industriel ou d'activité susceptible d'avoir été pollué (source BASIAS)

Zone de sensibilité archéologique

Zone inondable délimitée par l'Atlas des Zones Inondables de l'Orne Saosnoise

Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (cavités souterraines)

Site d'exploitation agricole en activité

Emplacement réservé

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zone non aedificandi

Interdiction de création de nouveaux accès hors agglomération dans les conditions précisées au règlement

COMMUNE DE MAMERS
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage
Partie Ouest

PHARO architectes et urbanistes
www.pharo-group.fr

Modifié suite à la déclaration de projet en vue de l'enquête publique du 26 mai au 24 juin 2021

Vu pour être annexé à la deliberation du 12 juillet 2021

Echelle : 1 / 2 000